



Point 1 - Approbation du PV des séances du CE des 28 et 29 septembre 2006

Sous réserve des modifications demandées par les élus, le PV de la séance du CE du 28 septembre est approuvé à l'unanimité.

Sylvie Le Nir propose de reporter l'approbation du PV du CE du 29 septembre car elle attend les modifications de Zahia DUQUESNE.

Point 2 – Information sur les travaux de la Commission ASC Activités Sociales et Culturelles

En l'absence de Jacques FERREOL, Daniel GILLARD présentera ce point.

La Commission Enfance :

Daniel GILLARD indique que cette Commission souhaite avoir connaissance des besoins des salariés en termes de garde d'enfants et des moyens existants. Elle propose donc d'effectuer un sondage en ce sens auprès du personnel.

Il fait lecture d'une proposition de résolution « Les élus du CE de la DR Bretagne, réunis le 19 octobre 2006 décident de faire réaliser un sondage auprès des salariés rattachés au CE Bretagne concernant la garde des jeunes enfants pour, d'une part identifier les moyens existants en matière de garde de jeunes enfants, et d'autre part connaître les besoins des salariés rattachés au CE BRETAGNE en la matière. Ce sondage sera réalisé par la société 1 2 3 INTERVIEW.

Ce sondage pourrait être soumis aux salariés rattachés au CE Bretagne lors de l'expédition d'une prestation de fin d'année. Le traitement des résultats se fera au premier semestre 2007»

Après débat, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour que les mêmes dispositions soient prises dans les Pays de Loire, Bernard ELIOT propose le vœu suivant : « Le CE souhaite que le Comité d'Etablissement France Telecom Pays de Loire examine cette résolution afin d'adopter la même démarche. »

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

La Commission Culture Loisirs

Daniel GILLARD fait la proposition d'une nouvelle prestation intitulée « **Passion, Loisirs, Culture** » calquée sur ce qui est déjà en vigueur dans le cadre du Ticket Sport. **Il propose la résolution suivante** : Les élus du CE de la DR Bretagne, réunis le 19 octobre 2006 décident pour l'année 2006 de proposer aux salariés rattachés au CE Bretagne ainsi qu'à leurs ayants droits une prestation intitulée : **Passion/Loisirs/Culture**.

Cette prestation est votée pour l'année 2006 avec effet rétroactif pour les mois de l'année 2006 précédents la date du vote. Cette prestation sera identique dans son mode opératoire à la prestation guichet sport. Elle sera prise en charge par le CE Bretagne à hauteur de 60 % du prix de la prestation. Le montant maximum remboursé au salarié ne pourra excéder 90 € par ayants-droits. Le règlement de la part CE se fera au salarié sur présentation de factures datées de l'année 2006. Nous mettrons rapidement l'information sur le site « mon CE » Le budget prévisionnel de cette prestation est estimé à 166 000€, équivalent au guichet sport. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Sous-Commission Billetterie

Daniel GILLARD rappelle que la Commission ASC a souligné la nécessité de proposer une carte prestataire, qui fera l'objet de débats futurs.

La Sous-Commission Billetterie va établir des propositions de courts séjours dans des grandes villes (musées, parcs) D'autre part, pour la Commission ASC, une représentation du CE et des locaux sur Saint-Brieuc et Brest sont une priorité.

Des propositions d'abondements sont formalisées par la Sous-Commission :

- **pour le théâtre** : un abondement à hauteur de 65 % du prix concédé au CE dans la limite de six entrées sur une année civile ;
- **pour la piscine** : même principe que pour le cinéma (pour l'année civile 2006 dix entrées abondées à hauteur de 25 % du prix concédé au CE)

Le Comité d'Etablissement a tenu une réunion ordinaire le 19 octobre 2006 de 11 heures 18 à 18 heures 45.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Approbation du PV** des séances du CE des 28 et 29 septembre 2006
- 2) **Information** sur les travaux de la Commission ASC
- 3) **Budgets** de fonctionnement et des ASC
- 4) **Information** sur le rapport trimestriel sur la situation de l'emploi (3^{ème} trimestre 2006)
- 5) **Avis du CE** sur :
 - le bilan à mi-année du plan de formation 2006 sur le périmètre du CE Bretagne
 - le projet d'orientations générales de la formation 2007 sur le périmètre du CE Bretagne
- 6) **Point d'information** sur l'évolution du PSDI
- 7) **Compte rendu** de la rencontre entre les bureaux des CE Bretagne et Pays de Loire



Prestation de fin d'année

(Voir Point n°7 page 4)

Le CE a décidé la mise en place d'une prestation de fin d'année qui se répartira de la façon suivante :

Chèques Vacances de 100 à 190 euros (en fonction du QF)

+

Chèques Cadh'oc de 50 euros pour tous les salariés.

L'entreprise ne nous ayant pas fourni le fichier adresse des salariés les prestations seront versées aux salariés qui nous ont transmis leurs coordonnées.

Attention si QF non validé dans Agora chèques vacances de 100 euros seulement

Suite du point 2 : La Sous-Commission Ayants droits et Ouvrants droits

Daniel GILLARD fait lecture de l'article proposé dans sa totalité : « *Tous les salariés France Télécom du périmètre du CE FT DR Bretagne peuvent prétendre à une prestation du CE FT Bretagne quels que soient leurs statuts.*

Néanmoins, le CE Bretagne recommande de remplir la fiche d'inscription nécessaire à alimenter son fichier (déclaré à la CNIL) afin qu'aucun salarié ne soit oublié dans la communication faite sur les activités sociales et culturelles.

Ouvrant droit : Les salariés France Télécom en activité ou en Congé de Fin de Carrière (CFC) du périmètre du CE FT DR Bretagne, ainsi que les retraités France Télécom sous conditions particulières d'attributions et résidant dans le périmètre géographique du CE FT DR Bretagne comme défini dans l'accord de gestion du 30 janvier 2006 entre le CCE et les CE signataires.

Ayant droit : Enfants naturels, reconnus ou adoptés jusqu'à 18 ans et fiscalement à charge au-delà, conjoint(e), Pacs, concubin ou partenaire (sur production de pièces justificatives) »

Daniel GILLARD : précision pour les **Salariés FT SA en CDD**,

« **Salarié FT SA en CDD** ,Vous pouvez bénéficier des prestations du CE dès votre jour d'entrée en fonction et devez être présent dans l'entreprise au moment de la date de clôture d'inscription de la prestation. Chaque prestation est définie par des conditions d'attributions et d'accès spécifiques. » proposition adoptée à l'unanimité

et pour « **Veuf(ve) d'un(e) ex salarié(e) de FTSA**

Vous conservez l'accès aux offres du CE, chaque prestation étant définie par des conditions d'attributions et d'accès spécifiques, jusqu'au 31 décembre de l'année du décès de votre conjoint salarié de FTSA. »

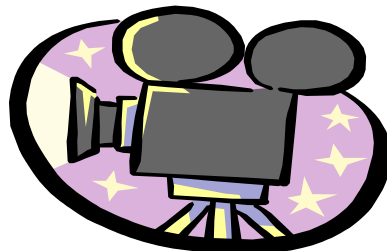
Cette proposition est adoptée par onze voix pour et une voix contre (une élue SUD)

Daniel GILLARD annonce la création de nouvelles commissions (Retraités, Voyages, Sports) et sous-commissions (Restauration, Réclamations)

Compte rendu de la réunion entre le bureau du CCE, la Commission ASC du CCE, les Secrétaires des CE et les Présidents des Commissions ASC des CE

Bernard ELIOT explique que l'ordre du jour de cette réunion portait sur :

- le point sur le début du transfert des activités mutualisées ;
- la rétrocession 2006 conformément à l'accord de gestion et une perspective sur la rétrocession 2007 ;
- les besoins en trésorerie du CCE ;
- le point sur l'accord de gestion concernant les retraités ;
- la présentation du portail définitif CE/CCE qui remplacera Agora « mon CE »
- Point sur le début du transfert des activités mutualisées



Billetterie nationale : chaque salarié a actuellement la possibilité d'acheter avec abondement 10 tickets de cinéma, 4 entrées parcs et musées et 4 entrées spectacles.

Cette billetterie est transférée le 23 octobre et sera accessible via le portail « mon CCE

Le CCE a conclu un partenariat jusqu'à la fin de l'année et pour 2007 avec France Billets,

Le CCE propose de porter à 20 le nombre de tickets cinéma accordés et à dix le nombre d'entrées dans les parcs, musées, spectacles.

Par ailleurs, il est précisé que les CE pourront donner un caractère national à un spectacle (Festival Inter celtique par exemple) qui pourrait figurer sur le portail du CCE pour être accessible à l'ensemble des salariés de France.

Le transfert des autres prestations interviendra au 1^{er} janvier 2007

vacances enfants, le CCE a décidé de reprendre **AtoutKolo**. Les autres activités transférées sont les **vacances adultes**, la **prévoyance**, les **chèques vacances**

Concernant la prestation d'aides ménagères aux retraités il y a un constat de désaccord entre le CCE et FT. Les élus ont souhaité que FT continue à gérer cette prestation d'action sociale

l'activité « **chèques vacances** » est bien reprise par le CCE et il est proposé de mettre fin à la gestion par la MG.

Suite à une rencontre entre l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) et le CCE, ce dernier a demandé à l'ANCV d'assurer la gestion pour son compte à partir du 1^{er} janvier 2007

Le guichet Sport sera transféré au CE pour la prochaine mandature.



Besoins en trésorerie du CCE

Bernard ELIOT informe le CE que les besoins budgétaires du CCE ont été évalués entre **10 et 15 M€..**

la rétrocession des CE s'élevant à **7 M€**, il manquera entre **3 et 8 M € au CCE**

Plusieurs pistes ont été avancées : soit demander une avance à France Télécom, soit demander une avance aux CE, soit prévoir une rétrocession supérieure



Point sur l'accord de gestion concernant les retraités

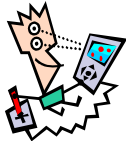


Bernard ELIOT informe le CE qu'un fichier portant sur les retraités fonctionnaires a été remis au CCE.

51 913 retraités fonctionnaires relèvent du CCE.



Les CE reverseront au CCE **5 % de leur budget pour les retraités**. Le CCE leur reversera une subvention en fonction du nombre de retraités relevant de leur périmètre.



Etat d'avancement du portail définitif CE/CCE

Ce portail remplacera Agora. Actuellement, Agora « mon CE » enregistre 30 000 visites par jour.

Le prestataire est la société GFI.

Il a pour mission de construire ce portail avec une commission du CCE composée de trois membres (un par organisation syndicale CGT / SUD/ CFDT) Le cahier des charges a été établi et porte sur :

- la communication entre les élus et les salariés ;
- les vacances enfants ;
- la billetterie ;
- les vacances adultes (lien vers les sites de l'ANCV ou de prestataires externes)

Les CE sont associés à la création du portail et un représentant du CE pourrait être désigné pour participer à des réunions de travail pour suivre l'état d'avancement du dossier.

Le CCE affiche la volonté de respecter les délais pour une mise en œuvre du portail avant fin juin 2007



Réunion relative à la Coopérative

Un échange a eu lieu le 17 octobre entre 3 représentants du Bureau, l'expert comptable attaché aux ASC, un représentant des ASC, le Président de la Coop PTT et la personne chargée de l'expertise comptable, pour évoquer notamment le versement de la subvention 2007.

Le Directeur de la Coop a confirmé sa volonté de développer des activités de vente par correspondance par le biais d'un site Internet notamment sur le Finistère et les Côtes d'Armor.

Plusieurs axes de travail ont été envisagés qui seront soumis au vote du CE :

- **possibilité**, pour les salariés de la DR Bretagne d'entrer directement en tant qu'adhérents à la Coopérative
- **possibilité**, pour le CE de la DR Bretagne, d'être adhérent moral ;
- **création** d'une Coopérative du CE de la DR Bretagne qui travaillerait en partenariat avec la Coopérative des PTT.

le Bureau a mandaté le Cabinet SOGEXCUBE pour travailler sur ces possibilités juridiques.

Commentaire CGT : plusieurs solutions peuvent être trouvées pour remplacer la subvention directe à la Coop dans le cadre d'un partenariat (aide au développement par une participation aux frais de diffusion de l'information, aide à l'adhésion, coopérative du CE. La décision doit être prise au CE de décembre. Tout report risque de



Point 3 - Avis du CE sur le bilan à mi-année du plan de formation 2006 sur le périmètre du CE Bretagne

La Commission formation professionnelle du CE a travaillé sur les éléments fournis par FT. Elle note un écart important entre les orientations 2006 décidées en 2005 et le réalisé à mi-année 2006.

Les formations adaptations au poste de travail (restructurations ERC obligent) représentent 70% des formations.

En conséquence les autres formations et notamment celles permettant le développement des compétences sont très inférieures aux prévisions.

La commission soulève également le problème des évaluations à froid qui ne se font plus. Elles permettaient d'évaluer le ressenti des collègues quelques mois après et éventuellement d'améliorer la formation.

Bernard ELIOT fait lecture de l'avis suivant : « *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission Formation Professionnelle le CE DR FT Bretagne rend un avis négatif sur le Bilan Formation DR Bretagne 2006 et demande :*

- que les formations « réussir sa cessation d'activité professionnelle » se déroulent sur deux jours!!
- que le personnel soit informé individuellement de l'existence des parcours de professionnalisation !
- **que paraisse au prochain bilan :**
 - **les effectifs** et localisation des formateurs ainsi que les lieux de formations ;
 - **l'effectif ACO** décliné par âge ;
 - **l'indicateur AXE C** détaillé ;
 - **les différentes formations** déclinées par catégories (pas seulement un pourcentage) :
 - **Catégorie 1 :** actions d'adaptation au poste de travail ;
 - **Catégorie 2 :** actions liées à l'évolution de l'emploi et au maintien dans l'emploi ;
 - **Catégorie 3 :** actions de développement des compétences ;
 - **le bilan des évaluations** (à chaud et à froid)
 - **le total des dépenses de formation** (en €) en DR Bretagne

Point N° 4 : projet d'orientations générales de la formation 2007 sur le périmètre du CE Bretagne

Pour 2007 FT affiche de nouveau des objectifs ambitieux en matière de formation : garantir un accès à la formation pour tous – garantir l'adaptation des collaborateurs à leur poste – accompagner le développement des compétences- favoriser l'évolution professionnelle- faciliter l'acquisition des compétences et connaissances, aux fins de reconversion professionnelles etc..

Pour cela FT envisage de consacrer 5,4% de sa masse salariale (4% en 2006) et 2,4 millions d'heures (1,9 en 2006)

Commentaire CGT : FT veut accélérer sa concentration sur les grandes villes ,augmenter la taille des plateaux (optimum 250 agents) et mettre de + en + de personnel (y compris les cadres) face aux clients. Comme en 2006 ce n'est pas le développement des compétences des agents qui va intéresser FT mais les départs dans le cadre des 22000 suppressions d'emploi et la reconversion et la mobilité des salariés qui vont rester !

Bernard ELIOT fait lecture de l'avis suivant :

« *Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission Formation Professionnelle, le CE DR FT Bretagne rend un avis négatif sur les orientations formation 2007 DR Bretagne et demande :* Que l'accès aux formations « présentielle » soit priorisé (minimum 80 % des formations) ;

des mesures pour que le plan individuel soit discuté avec le personnel ;

que chaque jour, le personnel dispose d'au minimum 15 minutes pour l'accès quotidien aux informations professionnelles ;

que les tuteurs soient systématiquement accompagnés d'un formateur lors des formations!

☛ suite Page 4

Suite du Point N° 4

que chaque dossier formation soit présenté par FT sous le modèle CERFA 2483 ;
que les parcours de professionnalisation soient reconnus financièrement !
que les modules inférieurs à deux heures ne soient pas comptabilisés comme de la formation ;
que les formations répondent aux réalités du terrain, aux demandes des salariés et qu'elles soient suivies de formations de rappel régulièrement ;
que les évaluations (à chaud et à froid) soient étudiées et qu'elles servent à adapter les cursus de formation !
que l'aspect qualitatif des formations soit étudié et rapporté au CE. »

Cet avis est adopté à l'unanimité.

Point 6 - Point d'information sur l'évolution du PSDI

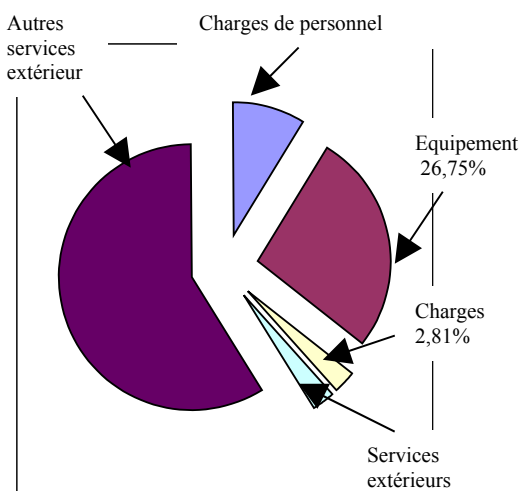
Le DT confirme le gel du projet de construction à Cesson Sévigné. Le bail de la Mabilais arrive à échéance en 2011. Le Président indique que la future DT (Madame Jacolot) qui a contribué au projet de Orange Village à Arcueil prendra en charge ce dossier. Il précise qu'aucun autre projet n'est prévu pour 2007 en Ille et Vilaine.

Pour Lorient-Lanester les services FT vont être regroupés dans le bâtiment A1. Les équipes de l'UI (nomades) seront également regroupées sur Lanester auprès du magasin UI Bâtiment B3/B4. Les locaux syndicaux, DP, Bibliothèque, Coop seraient également implantés dans ces bâtiments.

Quant au Restaurant FT son avenir n'est pas garanti surtout que des travaux urgents sont nécessaires pour le faire revenir aux normes.

Dossier à suivre avec beaucoup de vigilance.

Point 5 - Budgets de fonctionnement et des ASC



Compte AEP : Activités économiques et professionnelles

Subvention : 247 000 euros

Dépenses : 173 000 euros

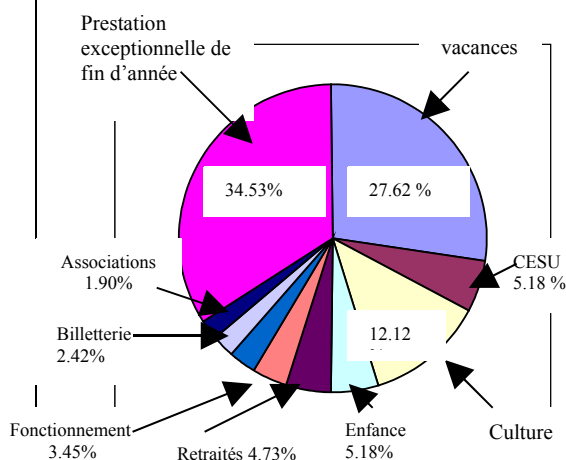
Répartis suivant le graphique ci-contre.

Les services extérieurs

regroupent les assurances, documentation, locations...

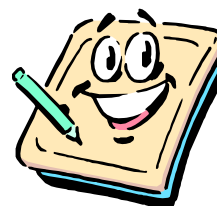
Les autres services extérieurs comprennent les frais de compte rendu, télécommunications, déplacements, expertises, services juridiques, avocats...

Les investissements sont classés dans les charges d'équipement



Le budget ASC 2006 est de 3 millions d'euros

Les dépenses se répartissent comme indiqué sur le graphique ci-contre



Point n°7 – Compte rendu de la rencontre entre les bureaux des CE Bretagne et Pays de Loire

Le Président rappelle que les membres du CE participant à cette réunion aux côtés de la Direction étaient Bernard ELIOT, Guy JOURDEN, Jacques FERREOL, Bernard LE MEHAUTE et Thierry LELIEVRE.

L'ordre du jour portait sur :

- > le fonctionnement des instances ;
- > les budgets : fonctionnement et ASC ;
- > le travail des commissions ;
- > les ressources de chaque CE ;
- > des points divers (règlement intérieur etc.)

Il a été proposé de créer une commission de transfert inter CE composée de six membres (trois par CE à raison d'un CGT, un SUD et un CFDT) qui, dans le cadre de 4 réunions institutionnelles, pourraient proposer tout au long du process, de prendre des vœux ou résolutions pour faciliter le passage de témoin au nouveau CE.

En ce qui concerne le règlement intérieur, il a été proposé de créer une commission pour réfléchir à la possibilité de faire converger les deux règlements existant actuellement et le règlement type proposé par l'accord récemment signé.

Suite du Point n° 7

3 commissions, sont donc créées :

1 Commission technique qui pilotera l'ensemble du process

1 Commission dédiée aux ASC

1 Commission dédiée au règlement intérieur

Guy JOURDEN fait remarquer qu'au niveau de la Commission ASC, des décisions irréversibles ont déjà été prises. Il faudra en tenir compte.

Daniel GILLARD attire l'attention sur le fait qu'il reste à trancher la question de la prestation de fin d'année des ASC.

Bernard ELIOT présente une résolution fixant la prestation de fin d'année 75% en chèques vacances et 25% en chèques cadeaux. La commission ASC et le bureau se réuniront le 2 novembre pour en fixer le montant et les modalités d'attribution.

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site des élus CGT au CE de Bretagne : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>